

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12/01/2021

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ANNONCE L'ADOPTION DE LA NOUVELLE STRATÉGIE NATIONALE DES AIRES PROTÉGÉES

Les équilibres des écosystèmes, la survie de nombreuses espèces, ou les ressources économiques issues de la nature : autant d'éléments qui ont besoin d'espaces protégés, où les mécanismes naturels peuvent mieux se développer. La biodiversité de l'ensemble des espaces terrestres et marins bénéficie de ces aires protégées.

>

Les aires protégées contribuent directement à l'atténuation du changement climatique. Leur développement est fondamental pour préserver la nature et inventer de nouvelles manières de vivre avec elle.

C'est pourquoi, face au déclin de la biodiversité, **le Gouvernement adopte aujourd'hui une nouvelle stratégie nationale des aires protégées pour les 10 ans à venir, annoncée au cours du One Planet Summit de ce jour.** Celle-ci a pour but d'étendre le réseau d'aires protégées existant, mais aussi d'améliorer leur gestion ou leur intégration dans les territoires.

>

Pour la première fois, une stratégie des aires protégées unifiée pour la France hexagonale et les territoires d'outre-mer et qui intègre à la fois les enjeux terrestres et maritimes est adoptée. Elle prévoit le doublement des zones humides placées sous protection forte.

>

Elle concrétise l'ambition du Président de la République de protéger dès 2022 30% de notre territoire national et des espaces maritimes sous juridiction, dont un tiers sous protection forte.

Il s'agit d'une démarche nationale, mais aussi d'un réseau co-construit avec les territoires, selon les enjeux locaux, au profit des citoyens, à la suite d'une concertation de 15 mois avec l'ensemble des parties prenantes. **La stratégie prend en compte la diversité des territoires et les engagements portés par les élus, les acteurs et les citoyens.** Chaque territoire orchestre le déploiement de cette stratégie selon ses spécificités et ses enjeux.

>

Cette nouvelle stratégie sera accompagnée de trois plans d'actions nationaux qui seront déclinés et alimentés par des travaux dans les territoires.

>

Le premier plan d'action prévoira de nombreuses mesures concrètes telles que :

>

- la protection forte de 250 000 ha de forêt ;
- la création ou l'extension de 20 réserves naturelles nationales ;

- la création de deux parcs naturels régionaux ;
- la protection de 6 000 hectares de notre littoral ;
- l'intégration de 75 % des récifs coralliens intégrés au réseau d'aires protégées en vue de protéger 100% d'ici 2025 ;
- le développement d'infrastructures d'accueil au profit du public.
- le renforcement des actions d'éducation, de contrôle des aires protégées.

La stratégie bénéficie d'un effort budgétaire particulier : la loi de finances 2021 a prévu une augmentation de 10 millions d'euros en faveur des aires protégées sur le budget de l'Etat. En parallèle, le plan de relance apporte 60 millions d'euros d'investissements pour rénover les structures d'accueil, mieux gérer la fréquentation ou mener des opérations de génie écologique.

>

Comme l'a annoncé le Président de la République à l'occasion du One Planet Summit, *« pour concrétiser l'engagement de la France à atteindre 30% d'aires protégées sur terre et en mer, une stratégie de création d'aires protégées est publiée ce jour-même. Les moyens humains consacrés à leur gestion par les opérateurs de l'Etat seront renforcés sur les 3 années à venir. »*

Des services civiques seront également mobilisés pour soutenir l'engagement des opérateurs.

>

Barbara POMPILI, ministre de la Transition écologique rappelle que « notre pays abrite un patrimoine vivant d'une richesse inouïe. C'est une chance, et le protéger est un devoir. Un devoir d'agir pour cette nature dont nous faisons pleinement partie, qui nous rend tant de services et sans laquelle nous n'avons simplement pas d'avenir. »

Pour Annick GIRARDIN, ministre de la Mer, « Nous disposons, pour la première fois, d'une stratégie unique pour la terre et la mer. Le lien est désormais évident entre ces deux terrains complémentaires. La mer est un territoire à protéger mais les activités humaines ne doivent pas en être exclues. Planifier et concerter les usages et les usagers de la mer, c'est ma mission au ministère de la mer. »

Bérangère ABBA, Secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité souligne que « protéger nos espaces naturels c'est protéger l'humanité, notre bien-être et notre santé. Nous connaissons les conséquences du changement climatique et de la pollution, nous ne pouvons désormais plus ignorer celle des atteintes à la biodiversité. Notre stratégie de protection « à la française » veut réconcilier activités humaines et nature préservée. Retrouver ces équilibres c'est redonner du sens. »

>

[Retrouvez la stratégie nationale des aires protégées en ligne](#)

Retrouvez en ligne [le communiqué de presse](#)